

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 3 Mai 2021

Le 27 avril 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 3 mai 2021 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et un, le 3 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Marie CHAPPELLET, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Paul-Édouard LAROCHE, Julien RONDET, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON

Absents excusés : Estelle Courteix qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Cocquelet
Didier de Amorin qui a donné pouvoir à Gaëlle Floch
Éric Girardin qui a donné pouvoir à Bernard Weiler

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

14/2021 : Évolution du PLU

15/2021 : Autorisation à signer une convention avec le Parc Naturel Régional pour la mise en réserve de 3 Ha sur la parcelle 15 au lieu-dit « Les Chauffours ».

16/2021 : Autorisation à signer une convention avec l'Office National des Forêt pour la révision du Plan de Gestion Communal.

Ajout d'une délibération :

17/2021 : Choix du maître d'œuvre pour le diagnostic des travaux de l'Église et autorisation au Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces relatives à ce dossier.

Informations diverses

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 6 avril 2021. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Jean-Pierre Cocquelet accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

14/2021 : Évolution du PLU

Le Maire expose au conseil les raisons de cette évolution : une zone dite réservée N°1 avait été retenue dans le PLU en vue de la création d'un parking. Cette zone réservée N°1 n'est plus nécessaire puisque la commune est en négociation avec le CHU pour acquérir une parcelle de 1100 m² dans la zone réservée N°2 pour créer une vingtaine de places de stationnement.

Il propose donc au conseil de faire évoluer le PLU en supprimant cette zone réservée qui permet une densification de l'espace constructible au sein du village. La demande d'évolution sera transmise à la CUGR.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

15/2021 : Autorisation à signer une convention avec le PNR pour la mise en réserve de 3 ha sur la parcelle 15 au lieu-dit « Les Chauffours »

Le Maire propose de regarder le diaporama élaboré par Mme Léa Joly dans le cadre de son plan d'action Trame verte et bleue.

Le conseil autorise la mise en réserve pendant 30 ans d'une surface de 3ha dans la parcelle 15. 35 arbres d'intérêt écologique ont été sélectionnés et répertoriés et feront l'objet d'un suivi scientifique tous les 5 à 10 ans. Une compensation financière de 10 300 € sera versée par le PNR. Il n'est pas utile de faire de la publicité sur le site retenu pour ne pas faire affluer trop de curieux. La chasse reste autorisée sur l'ensemble de la parcelle.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

16/2021 : Autorisation à signer une convention avec l'ONF pour la révision du plan de gestion communal.

Cette délibération découle de la précédente.

Le plan de gestion de la forêt communal a été approuvé en 2020. La réalisation de la trame Vieux Bois en faveur de la Biodiversité Forestière et la mise en réserve de 3ha dans la parcelle 15 nécessitent une révision du plan de gestion. Le coût de la prestation ONF est de 355,52 € HT à la charge de la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

17/2021 : Choix du maître d'œuvre pour le diagnostic des travaux de l'église et autorisation au Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces relatives à ce dossier.

La sélection de M. Maxime Dupont du cabinet MOSA a été entérinée par la commission des appels d'offres qui s'est réunie le mardi 13 avril dernier,

Il convient d'informer l'architecte non sélectionné de cette décision trois semaines minimum avant la signature de l'acte d'engagement. Ceci afin que le délai légal de recours soit respecté.

A la signature de l'acte d'engagement, nous pourrions faire parvenir une demande de subvention à la DRAC.

Le dossier doit contenir les documents nécessaires ainsi qu'une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à demander la subvention au Ministère de la culture – DRAC Grand-Est qui pourra aider à hauteur de 50% du montant hors taxes de l'étude.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales :

Elles sont fixées aux dimanches 20 et 27 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18 h. Tous les conseillers seront mobilisés pour ces deux dates et ceux qui seraient absents pour cas de force majeure devront trouver un remplaçant. Il faudra également faire appel à des membres extérieurs au conseil car il faut ouvrir deux bureaux avec trois assesseurs en permanence pour chacun des scrutins. Vaccinations ou test covid négatif seront obligatoires aux assesseurs.

Parking La Volière :

Le conseil de surveillance du CHU se réunit le 21 mai prochain et fixera le montant de la vente. Le cabinet Terra est en train de réaliser un estimatif chiffré pour les travaux à réaliser. Un devis pour le diagnostic de désamiantage est en cours comprenant la partie diagnostic vendeur à la charge du CHU et diagnostic démolition à la charge de l'acheteur.

La négociation avec le CHU pourra commencer dès que le montant nous sera communiqué.

Traversée de Montchenot :

La mission UNESCO élabore actuellement la phase 2 du projet, qui comprendra :

- la réalisation d'un schéma directeur,
- la création d'un programme pour lancer un appel d'offre et recruter un bureau d'étude pluridisciplinaire (urbanisme, paysage, mobilité),
- l'estimation et un phasage du projet,
- les liens entre les différents acteurs du territoire concerné par ce projet.

Enfin cette phase permet de raccrocher le projet au Plan Paysage réalisé par le PNRMR et surtout de le relier à une fiche action de ce plan : Planter la RD951.

L'objectif de cette fiche est « d'accompagner la réflexion sur la transformation de la RD951 par une étude paysagère globale de son linéaire ».

En termes de temporalité voici les prochaines étapes :

- Présentation de cette phase 2 : Schéma directeur **le 10 mai** à la Mairie de Villers-Allerand : la Mission CMCC (JP.Belfie, S.Couvreur et M. Henrion) et le PNRMR (A.Radureau).
- Organisation d'un comité de pilotage (date à prévoir début juin) avec les différents acteurs concernés dans le projet (PNRMR, Mission CMCC, SIEM, CUGR, Département de la Marne, ONF).

- Lancement fin juin/début juillet de l'appel d'offre pour recruter le bureau d'étude

M. Lacaugraud directeur du SIEM transmet l'étude avec les différents éléments, dont le coût, la semaine prochaine.

Éric Girardin demande que les nuisances consécutives aux bruits des véhicules soient intégrées dans le projet. Une étude a été réalisée au moment du projet de déviation et doit être prise en compte. La remarque sera transmise à la Mission CMCC. (Coteaux Maisons & Caves de Champagne)

Jardins participatifs :

Le PNR a communiqué un devis de 485 € HT pour la création de haies : le reste à charge pour la commune est de 146€.

La convention à signer avec le PNR sera proposée lors du prochain conseil.

Chemin de la Petite Barbarie :

L'engazonnement est prévu dans la semaine et la réception du chantier à partir du 10 mai.

Espace Plein Air Phase 2 : vestiaires et container sanitaire.

La demande de raccordement aux Eaux Usées a été déposée auprès du pôle de Rilly de la CUGR.

Des devis sont en cours. La possibilité de remplacement des containers par des bungalows est à l'étude également.

Incendie dans la forêt communale dans les parcelles 1 et 2:

Suite à l'incendie du sous-bois qui s'est produit le lundi 19 avril, nous avons échangé avec les services de Secours pour analyser les causes du sinistre qui restent indéterminées et pour savoir si des mesures devaient être prises pour intégrer les incendies de forêt dans le plan de gestion communal. La réponse des pompiers est négative car les risques restent faibles.

Pour rappel, un arrêté préfectoral règlemente les feux de toute sorte et interdit notamment le brûlage de déchets verts, pendant la période du 1er mars au 30 septembre de chaque année.

Travaux de voirie :

- 2 fiches navettes ont été déposées et retenues pour la rue de Montbré et le Pré des Chats
- Une convention pour le déneigement et le salage a été reconduite dans les mêmes termes pour 5 ans avec Jérémy Martin
- Une ligne de 6000 € est reconduite également pour l'entretien des chemins ruraux

CD 26, traversée de Villers : 5 propositions retenues par le Département et la Direction des routes.

Une réunion s'est tenue le vendredi 30 avril à 14 h. au siège du département et 5 propositions ont été actées. L'étude concernant la reprise du profil du virage et du trottoir est également en cours.

- Installation de deux panneaux : ITINERAIRE CONSEILLÉ à Montchenot et à Cormontreuil
- Information à diffuser sur les gestionnaires de GPS
- Communiquer avec les centres de formation Poids Lourds et Inspection de passage du permis PL

- Installer des protections en pierre sur le passage devant la propriété Guillaume
- Autorisation du Département à publier un article dans l'Union pour donner le maximum de publicité à l'itinéraire conseillé

Prochaines Dates à retenir :

Cérémonie du 8 Mai : rendez-vous à 10h45 dans la salle du conseil pour les conseillers. La cérémonie est limitée à 20 personnes et sans public invité. Le respect des consignes sanitaires est impératif.

La mairie et le monument aux Morts seront pavoisés aux couleurs nationales.

Fleurissement : Samedi 22 mai avec l'appui de l'association des Jardins Participatifs

Fête de l'été : Samedi 19 Juin, sous réserve des autorisations préfectorales. Les modalités seront à étudier lors du prochain conseil.

Course par couple : Samedi 26 juin en attente de confirmation.

Fête patronale : Samedi 4 et Dimanche 5 Septembre. Les forains sont retenus et le feu d'artifice de l'an dernier également.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 7 juin à 20h30.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 heures 20.